

Séance d'information de la SVC

jeudi, 29 novembre 2018, 19.00 h., à Echallens

La présidente Catherine Pilet ouvre la séance et salue les représentants des 85 sociétés de tir représentées. Après avoir rappelé que le délai pour la signature du référendum concernant le rejet de la directive de l'EU sur les armes se termine le 20 décembre, elle passe la parole aux membres du comité pour la présentation des activités de leur secteur.

Licences et administration. Jean-Luc Cloux indique que le site AFS disposera d'une nouvelle base de données à partir de 2022. Il procède ensuite à la démonstration de quelques astuces du système actuel permettant en particulier d'imprimer les feuilles de stand pour les TM. Il rappelle que la période de mutation des licences s'étend du 1^{er} décembre au 31 janvier. En dehors de ce créneau, les mutations sont payantes.

Il prie les sociétés de ne pas oublier d'envoyer les résultats des TM avec la commande des mentions pour l'année suivante.

En outre, il souligne que dès l'année prochaine Laurent Croset s'occupera de l'attribution des maîtrises en campagne et que le délai pour commander les médailles de mérite et les insignes de reconnaissance a été prolongé jusqu'au 30 juin.

Tirs sportifs et règlements. Alfred Tissot constate que cette année 54 concours de sociétés (CSOC) ont été organisés dans le canton dont la majorité à la distance de 300m. Cela représente près de 11'000 participants et environ 230'000 coups tirés. Les contrôles effectués ont montré que 16 sociétés n'ont pas respecté les critères de rétribution des tireurs, ce qui a motivé la Commission de tir à élaborer un modèle de plan de tir qui sera disponible sur le site de la SVC et dont les sociétés voudront bien s'inspirer. La grande nouveauté est que le palmarès accompagné du détail des versements de prix devra être validé par le responsable cantonal avant d'être remis aux participants.

Alfred Tissot présente ensuite brièvement les résultats obtenus au Championnat suisse de sociétés et au Championnat suisse de groupes. Il constate que malheureusement la tendance à la baisse de participation se poursuit. Au CSG à 300m par exemple, sur près de 3500 licenciés vaudois, seuls quelque 1000 ont pris la peine de participer au premier tour. Malgré tout, deux succès sont à signaler : le 2^e rang d'Echallens au CSS ligue nationale B à l'arme d'ordonnance et le 6^e rang des Carabiniers de Lausanne au CSG P25. Les dates de ces concours en 2019 seront mises prochainement sur le site de la SVC.

Concours individuel vaudois. Gilbert Hediquier (nouveau responsable) constate lui aussi une baisse de participation (443 participants, moins 100 par rapport à 2017). Il encourage les sociétés à motiver leurs tireurs. En 2019, le programme restera inchangé. La période de qualification s'étendra du 2 avril au 6 juillet, retour des feuilles au plus tard le 15 juillet et finale le 28 septembre. Les tireurs qualifiés recevront chacun une convocation.

Tir de match (anciennement Matcheurs Vaudois). Louis-Claude Pittet (nouveau responsable) sera secondé par Gilbert Dizerens à 300m et François Barrat au pistolet. Il invite les tireurs à prendre part au championnat vaudois et au match décentralisé, ainsi qu'au match couché qui est ouvert à tous les tireurs vaudois. Les dates seront visibles sur le site de la SVC. Il rappelle que seule la munition d'ordonnance est autorisée pour le match couché.

Pistolet. Jean-François Hermann (également nouveau) rappelle que le tir de match fait également partie de ses attributions. Il sera secondé par Jean-Claude Cochet (P10), François Barrat (P25), Cédric Grisoni (P50), ainsi que par Yves Logean en ce qui concerne la formation des tireurs. Des bulletins de commande seront envoyés aux tireurs intéressés afin de s'inscrire aux diverses compétitions. Lors des finales vaudoises P10 de cette année, les Carabiniers de Lausanne ont particulièrement brillé en remportant de nombreuses médailles. Ils

se sont également classés 2^e à la finale du championnat suisse P10 à Wil. Et cerise sur le gâteau, un groupe est devenu champion suisse à 25m.

Tir fédéral en campagne. Laurent Croset (nouveau) souligne que la participation du canton de Vaud n'a pas faibli en 2018. Si on enregistre 10 tireurs en moins à 300m (4446 participants), il y a 70 tireurs en plus au pistolet (1688 participants). Jusqu'à présent, il fallait saisir les résultats deux fois (AFS et fichier Excel pour le canton). Dès l'année prochaine, ce ne sera plus le cas. On devra utiliser uniquement le programme FSA fourni par Indoor-swissshooting. Il en coûtera 40 cts par tireur, mais le traitement sera accéléré, ce qui permettra aux sociétés organisatrices de terminer la saisie des résultats au plus tard le dimanche à 16.00 h. Un manuel d'application sera disponible et des soirées de formation seront organisées à l'intention des responsables. Le matériel sera fourni au début du mois de mai. Le TFC aura lieu les 24, 25 et 26 mai 2019.

Centre de formation et de performance. A la place de Daniel Margairaz (en vacances), Laurent Bardet rappelle les trois piliers de la filière de formation (niveau régional, niveau centre romand de performance et niveau national). Cette première année de fonctionnement a été un succès. Dès l'année prochaine, une dizaine d'athlètes suivront une formation. Il regrette que la discipline 300m arme d'ordonnance n'a pas trouvé de coach, si bien qu'elle n'a pas encore pu démarrer.

Cartes-couronne. Jean-Luc Cloux relève que conformément à ce qui a été annoncé lors de l'assemblée des délégués de ce printemps, le concordat romand des CC a été dénoncé. La SVC s'occupera dès l'année prochaine de la fourniture et du remboursement. Dès le 1^{er} février 2019, il sera possible de passer commande. Le préposé aux CC, Jean-Luc Cloux, cède la place à Caroline Brera qui sera dorénavant l'administratrice de ce domaine. Une CC spéciale a été créée avec les valeurs 8, 10, 12, 15 et 20 francs. Pour le remboursement des CC et des cartes-prime, il faudra utiliser un nouveau formulaire (à charger à partir du site SVC).

Message des Officiers de tir. Michel Chardonnens remercie, également au nom de Richard André, les sociétés et les personnes qui ont assuré en 2018 le fonctionnement des exercices fédéraux. Il souligne quelques directives importantes. Lors du transport et de l'entreposage des armes, veiller à séparer les armes, les culasses et les munitions. Assurer la sécurité de l'entreposage de la munition (il y a chaque année des vols par effraction). Surveiller attentivement le retrait des cartouches (en 2018 quatre accidents). Sur le site AFS, on pourra dorénavant avoir accès au contenu du classeur des moniteurs.

Il donne ensuite des indications au sujet de l'assainissement des buttes de tir. Toutes les buttes ne doivent pas obligatoirement être assainies, cela dépend de la zone dans laquelle elles se trouvent. Si l'on veut obtenir des subventions fédérales (8'000 francs par cible), il faut respecter le délai du 31.12.2020. Il n'y a pas de subsides pour les récupérateurs de balles. En cas d'assainissement, la procédure normale est que la société de tir s'adresse à sa Commune, qui traitera le cas avec le Canton (Direction Générale de l'Environnement). Il faut compter avec des frais de 20 à 25'000 francs par cible à 300m et à peu près la moitié pour les cibles à 25 ou 50m. Les caissons récupérateurs coûtent environ 10'000 francs la pièce.

Conclusion et questions. En l'absence de questions, Catherine Pilet peut conclure la séance d'information à 21.45 h. Elle remercie les membres du comité pour leurs interventions, ainsi que les participants pour leur présence et de leur attention. Elle rappelle que les membres du comité sont toujours prêts à répondre aux questions qui leur parviendront.

L'Assemblée des délégués de la SVC se déroulera le dimanche 24 février 2019 à Château-d'Oex.